

Le CMSQ se prononce

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ

Number 37, Fall 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18785ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ (1987). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (37), 50–51.

LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position

SECTEUR HISTORIQUE DE BEAUPORT



En juin dernier, la Société d'art et d'histoire de Beauport (SAHB) nous informait par la voix de son président, M. Gaston Laberge, de la démolition d'une maison sise avenue Royale, dans l'arrondissement historique de Beauport. La maison se trouvait à proximité de l'hôtel de ville qui, dans le cadre du programme de revitalisation du centre-ville, venait tout juste d'être rénové et agrandi. La veille de l'i-

nauguration officielle du nouveau centre administratif, le samedi 6 juin, la Ville a rapidement fait disparaître la maison qu'elle jugeait encombrante et disgracieuse par rapport aux nouvelles installations.

Le Conseil des monuments et sites du Québec condamne ce geste et est d'avis que la création d'un arrondissement historique à Beauport oblige la municipalité à protéger l'ensemble du secteur en donnant en principe un statut historique à chaque bâtiment qu'il renferme. La démolition d'une partie de la trame architecturale est inadmissible dans ce contexte. Le CMSQ appuie les démarches de sauvegarde du patrimoine entreprises par la Société d'art et d'histoire de Beauport, et souhaite que les édiles municipaux reconnaissent que le développement économique de leur ville passe aussi par la mise en valeur de son patrimoine bâti. (photo: E. Rainville)

ÎLOT SAINT-PATRICK

Le 26 mai dernier, à l'occasion de la consultation sur le plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec (secteur Saint-Jean-Baptiste), le Conseil des monuments et sites du Québec présentait sa prise de position officielle sur l'aménagement projeté dans l'îlot Saint-Patrick sur la Grande Allée. S'inscrivant dans le respect de l'histoire et de la trame architecturale du quartier, le Conseil des monuments et sites du Québec lançait un appel à la pru-

dence dans le dossier, invoquant la valeur patrimoniale de l'église et du presbytère et rappelant que le site se trouve dans la zone de protection de la maison Krieghoff. Le Conseil demandait à la Ville de n'accepter pour ce site prestigieux qu'un projet de prestige. Si l'aménagement projeté semble perçu par les élus du Conseil municipal comme un «plus» pour la ville en nouvelles taxes et retombées économiques, il ne doit pas être un «moins» pour la qualité de vie des résidents.

LA MAISON LOUIS-H. LAFONTAINE

Construite en 1845, la maison que Louis-H. LaFontaine habita de 1849 à sa mort en 1864 figure parmi les plus anciens édifices du centre-ville de Montréal. Elle est située dans la petite rue Overdale, au sud de Dorchester et elle est entourée, depuis la fin du XIX^e siècle, de maisons en rangées dont certaines, rue Mackay, ont une architecture remarquable.



Début juin, la Ville et un promoteur annonçaient la conclusion d'une entente pour un projet de plus de 100 millions de dollars dans l'îlot formé des rues Overdale, Mackay, Dorchester et Lucien-L'Allier. Les locataires à faible revenu seraient déplacés dans de nouveaux logements payés en partie par le promoteur. Le projet de plusieurs centaines de logements en copropriété entraînerait la démolition de tout l'îlot à l'exception de «quelques façades patrimoniales». Le

Comité exécutif de la Ville a négocié en privé cette entente sans connaître les besoins des locataires et sans demander l'avis du Comité consultatif sur la protection des biens culturels, malgré l'important aspect patrimonial tout autant que social du dossier.

Sauvons Montréal et Héritage Montréal ont demandé à la Ville de tenir une consultation pu-



blique et de remettre le dossier au Comité consultatif sur les biens culturels; ils ont également demandé au ministère des Affaires culturelles de protéger la maison LaFontaine. La Ville de Montréal crée un dangereux précédent en s'associant à un projet qui sépare société et patrimoine. (photos: La maison LaFontaine sur la rue Overdale et les maisons en rangée de la rue Mackay. D. Bumbaru) Dinu Bumbaru, Héritage Montréal, CMSQ.

sotar

La société technique d'aménagement régional Inc.

- inventaires, analyses et programmes d'intervention.
- protection et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain.

Gérard Beudet (514) 335-4001
architecte O.A.Q. urbaniste C.P.U.Q.

4001, boul. Saint-Martin ouest, LAVAL, Québec H7T 1B7

DANIEL PELLETIER HORLOGER

*Horlogerie, chronométrie, automates
Diné mécanique & objets de précision
Atelier de restauration, vente & achat*



573 RICHELIEU, ST-MARC
QUÉBEC, J0L 2E0
(514) 584-2807

MEMBRE NAWCC, ANCAHA, AFAHA

LE MONT ROYAL

La nouvelle administration de Montréal a décidé de concrétiser son engagement à protéger le mont Royal en créant un site du patrimoine qui engloberait les secteurs périphériques (Mille carré doré, grandes institutions). Symbole de la ville, le mont Royal était menacé il y a moins de deux ans par des projets de tour-restaurant, de station de ski et de centre sportif qui ont suscité une forte réaction de la population.

En septembre, le Comité consultatif sur les biens culturels tiendra des audiences. Cependant, deux résidences (sises aux 3956 et 3970 Côte des Neiges) incluses dans le projet risquent d'être démolies et remplacées par une tour d'habitation, malgré les mesures prises par la Ville en dernier recours. On n'aurait pas eu besoin de recourir à



ces mesures si le dossier avait été transmis au Comité consultatif dès que les menaces ont été connues. Le patrimoine n'est pas toujours aussi spectaculaire que le mont Royal et l'action des comités doit

être continue si on veut en assurer la mise en valeur. (photo: Les deux résidences menacées de démolition sur Côte des Neiges, D. Bumbaru) D.B.

ÎLOT SAINT-NICOLAS

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, après avoir pris en charge la dernière phase de l'îlot Saint-Nicolas, en janvier dernier, en a aussitôt disposé par vente à un tiers. À la suite de cet événement, le chantier est maintenant réouvert depuis plus de six mois et il semblerait qu'une intervention de mise en valeur ait été entreprise. Il est fondamental que cette opération, largement subventionnée par divers paliers gouvernementaux, soit faite dans le respect des très rares vestiges architecturaux de cet ensemble immobilier exceptionnel. La conservation, tant des éléments intérieurs qu'extérieurs présents sur le site de l'îlot, devra toujours primer sur tout autre type d'intervention. Ainsi il pourra être évité que des bâtiments s'affaissent à nouveau comme cela s'est produit dimanche le 29 mars à cinq heures du matin. Après cet incident malheureux, un bâtiment avoisinant, en curetage, sis au 9 rue Ancien-Chantier, a vu une partie de sa façade s'écrouler également. Nous souhaitons que dorénavant, la surveillance professionnelle de tout chantier de mise en valeur soit plus assidue, car ce genre d'accident de parcours est difficilement excusable, surtout lorsqu'il est constaté que le mal ainsi causé au patrimoine bâti de ces lieux est irréparable.

RECTIFICATIF

L'article sur l'îlot Saint-Nicolas publié dans le numéro 36 de Continuité avait été modifié par la rédaction sans l'approbation du comité d'avis et de prise de position du CMSQ. Le magazine Continuité s'excuse auprès du comité des inconvénients qu'ont pu lui causer ces modifications et reproduit l'article dans sa version intégrale.

MISE EN VALEUR DE LA PULPERIE

Le Conseil des monuments et sites du Québec, conscient de l'importance de la Pulperie de Chicoutimi comme témoin majeur du passé industriel du Québec, conscient également du rare niveau de concertation qui existe entre les représentants locaux, régionaux et nationaux au sujet de la sauvegarde et de la mise en valeur de ce site, a donné officiellement son appui au projet de mise en valeur à l'occasion de son assemblée générale annuelle le 13 juin dernier. Le CMSQ abonde dans le sens des deux choix fondamentaux élaborés dans le schéma directeur d'aménagement qui privilégient la consolidation de la dimension historique du site et la poursuite des activités socio-culturelles amorcées depuis 1980.

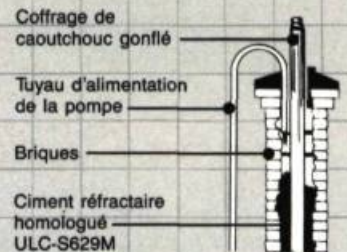
BÂTIMENT INDUSTRIEL DE CORMIER

En avril dernier, l'édifice de la Compagnie aérienne franco-canadienne, un bâtiment d'intérêt patrimonial certain, était démolé sans autorisation. Ce hangar de béton armé, conçu par Ernest Cormier en 1929, était l'une des structures industrielles les plus significatives de Montréal. Il marquait l'avènement en Amérique du Nord de techniques de construction modernes et innovatrices (l'utilisation de fermes de béton armé, par exemple) avec lesquelles Cormier s'était familiarisé en Europe.

Pour éviter que ce genre d'incident ne se reproduise, il importe que l'administration municipale indique clairement aux propriétaires de bâtiments historiques les procédures à suivre avant d'entreprendre des travaux et qu'elle fasse en sorte qu'ils les respectent. D.B.



Système de restauration de cheminées et de foyers



GARANTIE 10 ANS

RAMOCHEM inc.

vous propose un service complet en matière de chauffage



à combustibles solides:

- conception
- inspection
- réalisation
- entretien.



spécialité: foyers anciens ou de style, restauration de cheminée.

Offrez-vous l'exclusivité...



RAMOCHEM inc.



514-583-5279